

### Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2019

**Présents** : M. Pecchioli, M. Planchenault, M. Gouault, M. Lenaerts, M. Verney, M. Beauchet, Mme Biffard, Mme Boucault, M. Chalembert, M. Chalette, Mme Guérin, M. Guillaume, M. Guiot, Mme Landemaine, Mme Lesieur, M. Letourneur, Mme Massola, M. May, M. Olivier, Mme Peuvret, M. Potts, M. Quineau, Mme Vail.

**Excusés** : Mme Hubert, M. Peillon - M. Corbin

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : mutation de deux concessions funéraires dans le cimetière de Nocé, remboursement des cotisations liées aux vacances du commissaire-enquêteur par le service assainissement et délibération sur la résolution générale du 101<sup>ème</sup> congrès des Maires.

Ce qui est accepté par le conseil municipal.

#### **1) Approbation des comptes-rendus des 12 et 19 décembre 2019.**

Monsieur Potts présente une nouvelle proposition de rédaction (identifiée en caractère gras) du point n°8 du compte-rendu du 19 décembre (demande d'inscription de l'artothèque au Projet Territorial) :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inscrire le projet d'artothèque au Projet Territorial au niveau du Pays du Perche Ornais afin d'obtenir des aides financières pour la réalisation des travaux. Une Société d'Economie Mixte sera prochainement créée dans laquelle la commune sera majoritaire.

Pour rappel, la ferme du Blanchard a été acquise dans le cadre de ce projet. Son coût s'élève à 150 000 € (130 000 € + 20 000 € de frais liés à l'acquisition) et une enveloppe budgétaire de 30 000 € a été constituée pour financer les travaux de réparation de la toiture. Le tout financé par un prêt de 180 000 €. **Suite à une question, monsieur le maire précise que cette inscription au Projet Territorial n'engage en rien sur la réalisation du projet d'artothèque lui-même. Celui-ci, à ce jour, n'est pas encore totalement défini sur les plans juridique et financier. Le Conseil ne pourra être amené à se prononcer sur la décision de sa réalisation que lorsque ces deux aspects auront été finalisés et présentés.**

Après un débat, **ces précisions ayant été apportées**, le conseil municipal donne un avis favorable à cette inscription.

Monsieur Potts interroge monsieur le Maire sur le devenir du garage agricole de Nocé. **Il rappelle que dès la décision d'acquisition du Blanchard en lieu et place, il a attiré l'attention sur la nécessité de ne pas laisser ce lieu devenir une friche, et que tout devait être fait pour en faciliter la vente (voire à s'en porter acquéreur) afin qu'il soit à nouveau occupé. Des contacts en ce sens doivent être multipliés.**

Cette nouvelle proposition de rédaction est acceptée par le conseil municipal.

M. Olivier fait une observation sur la tarification de l'assainissement pour les usagers s'alimentant à une source ne relevant pas d'un service public et générant un rejet d'eaux usées au service d'assainissement collectif avec un volume de 30 ou 40 m<sup>3</sup>/an/habitant selon la surface de l'habitation et du terrain. Monsieur le Maire répond que ces volumes ont été fournis par le SATTEMA et selon la législation en vigueur => ce point ne sera donc pas modifié.

A l'issue de cette observation, les comptes-rendus sont approuvés.

## **2) Abattage et replantation d'arbres sur la commune déléguée de Préaux du Perche**

Patrick Lenaerts, maire délégué de Préaux du Perche, informe l'assemblée du risque imminent de chute de 41 peupliers situés du côté de la salle des fêtes de Préaux. Un abattage de ces arbres est urgent et afin de respecter la saison, cette opération est à réaliser au printemps et donc avant le vote du budget 2019.

Le devis demandé auprès de l'entreprise Paysages Julien et Legault s'élève à 11 678 € TTC (abattage 9 318 € TTC et replantation d'une haie de charmilles à 2 360 € TTC).

L'article L 1612-1 du C.G.C.T. précise notamment que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 12 000 € maximum pour cette opération. Ce qui est accepté par le conseil municipal.

## **3) Signature d'un avenant de prolongation du délai d'exécution du marché d'extension du réseau d'assainissement collectif du secteur de Dancé**

Monsieur Philippe Gouault, maire délégué de Dancé, fait un compte-rendu de la dernière réunion de chantier : les travaux de terrassement sont terminés ainsi que la maçonnerie des regards. La fin du chantier est prévue le 30 avril 2019 après la réfection en enduit bicouche des voiries afin de réaliser ces travaux dans de bonnes conditions météorologiques. 21 boîtes de branchement sont posées. Les habitants disposent d'un délai de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 pour se raccorder au réseau. Le contrôle de conformité des branchements sur le réseau sera effectué par les agents techniques communaux. Une inspection caméra sera effectuée ainsi que des tests de canalisation. Un ré-engazonnement est prévu sur la propriété de monsieur Chanteloup ainsi que la commande d'un nouveau portail.

Le marché prévoyait un délai d'exécution des travaux de 67 jours à compter de la préparation du chantier fixée au 10 septembre 2018. Le conseil municipal approuve l'avenant de prolongation de la durée d'exécution du chantier fixée au 30 avril 2019 et autorise le Maire à le signer.

## **4) renouvellement de la convention d'accompagnement de démarches en ligne.**

En aparté, monsieur le Maire informe l'assemblée que la CDC Cœur du Perche a été choisie par une commission interministérielle comme site d'étude pour les MSAP (maisons de services au public).

Les Maisons de services au public délivrent une offre de proximité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches administratives spécifiques : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc., les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques. Chaque Maison de services au public, en fonction de son implantation sur le territoire, construit une « offre de services » spécifique et surtout adaptée aux besoins identifiés sur son bassin de vie.

Objectif : Renforcer la mairie-pôle de Perche en Nocé pour conserver de la proximité avec les habitants de notre territoire.

Madame Massola fait remarquer que les personnes qui reçoivent les usagers ne sont pas formées à toutes les demandes. Une formation est donc nécessaire.

Que fera l'Etat pour aider les communes ?

L'accompagnement de démarches en ligne dans le commerce tabac-presse de Nocé a connu un début d'activité en septembre 2018. Véronique Corlé a reçu une quinzaine de demandes. La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2018. Le conseil municipal décide de la renouveler sur une période d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

### **5) Discussion sur le champ des Impossibles**

Christine Ollier organise le Parcours d'Art Contemporain et les résidences d'Artistes.

Le capital de la future SEM (société d'économie mixte) s'élève à 37 000 € avec une majorité publique (51 %) qui sera détenue par la commune de Perche en Nocé soit 19 000 € d'apport et 49 % de fonds privés à mobiliser. Il faut aller chercher des entreprises locales (Patrick Bard, Christine Ollier, Pascal Pecchioli, O. Bahougne) sont déjà intéressés.

Un projet de texte d'orientation générale de déclaration d'intention de la SEM a été élaboré. Patrick Lenaerts, gérant d'entreprise, est d'accord sur le principe. La constitution de la SEM est effectuée avec l'appui de juristes.

Le champ des Impossibles, plate-forme artistique de Perche en Nocé, proposera au public l'emprunt d'œuvres à travers une artothèque, ainsi que des interventions extérieures, notamment en milieu scolaire.

Le fond des œuvres sera remis à la fondation qui les met à disposition de la SEM pour les expositions. Les œuvres pourront être prêtées aux personnes du territoire.

#### **Objectifs de l'association :**

- ⇒ Développement culturel du Territoire,
- ⇒ Apport de touristes,
- ⇒ Animations pédagogiques notamment scolaires.

Guillaume Zuili fait un don de trois œuvres à la commune qui nourrira le fond des œuvres d'art et qui nourrira la SEM.

#### **Questions :**

- **Sur le Blanchard**

Gérard Olivier : une mise en concurrence pour les travaux qui seront effectués au Blanchard supérieurs à 25 000 € sera-t-elle faite ? réponse du maire : oui selon les règles de marchés publics et contrôle par le percepteur. Le siège social de la SEM sera situé au Blanchard.

Agnès Vail : montant des travaux du moulin du Blanchard ? selon les endroits et les pièces, des travaux de différentes natures sont à réaliser.

Philippe Planchenault : le Blanchard sera mis à disposition à la SEM qui n'est pas créée à ce jour mais prévue en juillet-août. La commune ne peut donc pas réaliser de travaux avant sa création.

Didier Quineau : qui réalisera l'entretien des abords du moulin ? réponse : le bénévolat et le budget communal dans l'enveloppe des 30 000 € de travaux.

Philippe Planchenault : 33 000 € de subventions sont donc sollicités à la commune (30 000 € + 3 000 € pour le parcours Art et Patrimoine) ainsi que l'alimentation en eau, en électricité et c'est un bâtiment recevant du public. Si le personnel technique communal entretient les bâtiments et les parties extérieures, cela génèrera des heures de travail importantes sur l'année et des heures supplémentaires

au détriment d'autres tâches réalisées sur la commune. Le curage du bief est à prévoir. Une visite du Blanchard est à prévoir.

La visite du Blanchard est fixée au samedi 26 janvier à 10 H.

#### Sur le parcours d'Art Contemporain :

M. Beauchet : comment est estimé le bénévolat dans le budget prévisionnel du festival ? réponse du maire : les heures de bénévolat sont valorisées pour capter des aides. C'est une pratique habituelle au niveau des associations afin de valoriser le bénévolat.

Joëlle Massola : nombre de bénévoles pour le festival sur 6 semaines ? réponse : c'est le problème des associations. M. Potts précise : 16 demi-journées / 8 sites soit 128 demi-journées. 1 bénévole offre 2 demi-journées donc le besoin s'élève à 64 bénévoles.

Gérard Olivier : les subventions sont-elles notifiées ? réponse : non, c'est un projet. Composition du bureau de l'association du Champ des Impossibles ? les membres ne sont pas connus à ce jour. Christine Ollier va faire entrer des gens du territoire dans l'association. Slow Factory ? cession du Champ des Impossibles à la SEM puis l'association reprendra le nom de Slow Factory.

La durée du bail entre la commune et la SEM sera à priori de 30 ans, cela reste à définir après constitution de la SEM.

Joëlle Massola : le champ des Impossibles est distinct de la SEM. Réponse : oui

La réunion publique sur le champ des Impossibles est fixée au 23 février 2019 à 16 H à la salle des fêtes de Dancé. Monsieur Potts gère la communication (presse et affichettes).

### **6) Grand Débat National**

Monsieur le Maire donne lecture des lieux de débat organisés sur le département de l'Orne mis en place par les parlementaires ornais et le Président du Conseil départemental. Un cahier de doléances a été mis en place à la mairie de Perche en Nocé et a recueilli 7 observations à ce jour. Il est ouvert jusqu'au 15 mars 2019. Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion d'initiative locale : temps d'échange défini dans le cadre du grand débat national pour que tous les citoyens puissent échanger, s'exprimer et faire remonter leurs solutions sur les thèmes proposés par le Gouvernement. Après un vote à main levée (13 pour, 9 contre et 1 blanc), l'organisation de cette réunion est validée. Les modalités sont les suivantes :

- Débat/thème (transition écologique, démocratie et citoyenneté, fiscalité et dépenses publiques, organisation de l'Etat et des services publics) : 20 minutes/thème puis ouverture à d'autres thèmes.
- Présence d'un animateur neutre.
- Date du débat : jeudi 7 février à 20 H à la salle des fêtes de Nocé.
- Communication : presse et commerces.

### **7) Cimetière de Nocé – mutation de deux concessions funéraires**

Didier Quineau, membre de la commission cimetière, informe l'assemblée que courant novembre 2018, deux sépultures de « poilus » de la guerre 1914-1918 ont été relevées. Il y a obligation de muter les deux concessions dans un autre emplacement du cimetière.

Aussi, il propose de créer dans le carré n°3 un espace « souvenir militaire français » où ces deux concessions seront affectées. Le souvenir Français prend en charge la création de cet espace.

## **8) Cotisations des vacances du commissaire-enquêteur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Monsieur Jean-Paul MADELAINE, commissaire-enquêteur était en charge de l'enquête publique relative à la modification du zonage d'assainissement collectif du secteur de Saint Jean de la Forêt. Le montant des cotisations liées à la sa vacation s'élève à 684,53 €. Monsieur le Maire propose que ce montant mandaté sur le budget de la commune de Perche en Nocé soit remboursé par le service assainissement. Ce qui est accepté par le conseil municipal.

## **9) Questions orales :**

- Philippe Planchenault informe l'assemblée qu'une cérémonie en hommage à l'adjudant Colpart, aura prochainement lieu avec pose d'une plaque au monument aux morts de Nocé. La date reste à fixer.

- création d'un réseau d'assainissement à Saint Jean de la Forêt : les démarches d'acquisition de la parcelle où sera implantée la station d'épuration sont en cours de finalisation : les différentes parties ont validé les limites de la parcelle. Le dossier a été transmis à un notaire pour signature de l'acte.

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : dotation qui soutient des projets d'investissement communaux) : 18 millions d'euros ont été utilisés dans l'Orne en 2018. En 2019, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 22 mars.

- Le déménagement de la pharmacie de Nocé est prévu au mois d'avril.

- Lors du lancement des « territoires d'industrie », 124 territoires en France ont été identifiés avec les régions et bénéficieront d'un accompagnement personnalisé. Le bassin d'emploi de notre région est classé en 4<sup>ème</sup> position en % d'emplois. Le garage agricole en local de déshérence y a été inscrit pour y mettre des fonds. Le collectif Percheron et Ecopertica peuvent être intéressés par ce bâtiment.

- Monsieur le Maire a reçu du groupement de la gendarmerie départementale de l'Orne une demande d'étude de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur Perche en Nocé dans les 5 ans à venir. Un rendez-vous sera prochainement fixé afin d'étudier la faisabilité du projet.

- Délibération sur le vote de la 101<sup>ème</sup> résolution du Congrès des Maires : la question est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

- Philippe Planchenault indique que les travaux d'aménagement du carrefour de Nocé ont commencé la semaine dernière : le mur est abattu, l'emplacement du nouveau mur sera décalé de 20 cm afin de distancer le mur du puits. Fin des travaux prévue fin février. Le trottoir sera élargi côté ex-locaux CDC jusqu'à l'ancien local des pompiers. Une réunion de la commission des travaux est à prévoir.

Le remplacement des rideaux de la salle des fêtes est en cours, les anciens ont été récupérés.

Les services de la Direction Départementale des Territoires invitent la commune de Perche en Nocé à leur faire part du souhait du maintien ou non du classement du pigeon ramier en tant qu'espèce nuisible. Au vu du nombre de pigeons ramier présents sur le territoire et des dégâts occasionnés, le conseil municipal est favorable à son maintien.

Monsieur Olivier fait remarquer que lors de la cérémonie des vœux de Nocé, il est apparu que les petits fours sucrés provenaient de la boulangerie de Berd'huis. Un retour auprès de monsieur Denis est prévu.

L'association des parents d'élèves de Nocé remercie le conseil municipal de Perche en Nocé pour l'attribution de la subvention pour la classe de Neige qui a eu lieu du 14 au 22 janvier et pour l'autorisation d'utilisation de la cuisine du restaurant scolaire de Nocé pour la préparation du repas du 2 février 2019 (information de Didier Quineau).

Joëlle Massola donne les informations communautaires suivantes :

- entretien, balisage et début de la signalétique des chemins de randonnée communautaire en cours,
- ouverture du chemin des Thibaudières sur Colonard et sur Saint Jean de la Forêt jusqu'à la route praticable.
- projet d'inscription au PDIPR (plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ) des chemins qui participent au circuit. Les tronçons de chemins non inscrits au PDIPR mais néanmoins situés sur des chemins référencés seront actualisés sur le plan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

Le Maire,

Pascal PECCHIOLI



## ANNEXE

### Intervention de Christine Ollier, mandataire de l'association du Champ des Impossibles et de Dune Varela avant l'ouverture de la séance du conseil municipal

Christine Ollier présente Dune Varela, photographe et sculpteuse en résidence sur la commune de fin décembre 2018 à début février 2019 à la suite de Guillaume Zuili en résidence de septembre à décembre 2018.

Puis c'est au tour de Dune Varela de présenter son projet artistique : mise en scène de fouilles archéologiques en forêt, projet de vidéo avec des jeunes du territoire en créant des objets. Elle recherche, dans ce cadre, des figurants adolescents. A l'issue de la résidence, les œuvres réalisées seront exposées dans l'atelier de Sonia à Nocé.

Christine Ollier reprend la parole et fait un point sur l'avancée du Parcours d'Art Contemporain qui aura lieu du 27 avril au 2 juin 2019 :

- Le parcours est organisé en collaboration avec les associations Patrimoine de la Commune de Perche en Nocé (les Trois Clochers, Préaux Patrimoine, Nocé Patrimoine et Art et Musique Saint Hubert),
- Des demandes d'aides financières sont en cours auprès de la DRAC Normandie, le Conseil Départemental de l'Orne, le Conseil Régional de Normandie, l'ADAGP et des partenariats privés. La commune de Perche en Nocé sera également sollicitée.
- Le parcours d'une douzaine d'expositions passera par les églises de Courthioust, de Corubert de Saint-Aubin-des-Grois, Saint-Cyr-la-Rosière, Préaux-du-Perche, Méhéri et Nocé.
- un pré-dossier de presse puis une maquette en cours de correction ont été élaborés et communiqués.
- Christine Ollier recherche des partenaires locaux et des bénévoles pour tenir des permanences les week-ends des expositions dans les églises.
- Les demandes de subvention auprès de partenaires publics permettront de lancer le programme de rénovation du moulin du Blanchard.
- des animations en milieu scolaire sont prévues : l'Ecomusée du Perche fournira une personne ressource.
- L'animation avec Cap Djeun's a démarré.
- Projets d'expositions dans des « lieux corrects » au printemps.
- Réunion publique à venir.